



## Programme PréCrimAdo

### Auteurs :

Sylvie Drapeau, Ph.D., Geneviève Lessard, Ph.D., Daniel Turcotte, Ph.D., Hans Ivers, Ph.D., Rachel Lépine, M.Sc., Julie Tremblay, M.A., Magalie Vézina, B.Ps., Aude Villatte, Ph.D.

Au cours des dernières années, trois centres jeunesse (CJ) (Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie) et une équipe de chercheurs de l'Université Laval se sont associés pour soumettre à l'épreuve des faits le programme *PréCrimAdo* (prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque)<sup>1</sup>. Ce programme vise à prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'implantation d'une intervention basée sur l'approche de médiation auprès d'une catégorie de jeunes particulièrement à risque d'emprunter une trajectoire criminelle, soit les jeunes de 12 à 15 ans signalés en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. L'approche expérimentée s'appuie sur un processus de négociation basé sur les « intérêts » des participants. Elle repose sur l'identification des besoins des acteurs et le choix d'options menant à un projet d'entente équitable et satisfaisant pour toutes les parties. Ce processus de *négociation sur intérêts* s'inscrit à l'intérieur du courant des approches alternatives de résolution de conflit, plus spécifiquement celui des approches de médiation.

La recherche évaluative vise une meilleure connaissance des processus et des effets de ce programme d'intervention en examinant, d'une part, l'implantation de ce programme dans le contexte particulier de la protection de la jeunesse et, d'autre part, en mesurant le degré d'atteinte des effets du programme. Cette recherche comprend aussi une évaluation coûts/bénéfices du programme.

<sup>1</sup> La Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada a financé le projet PréCrimAdo de septembre 2008 à mars 2011 et l'évaluation d'octobre 2008 à juillet 2013. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle du Gouvernement du Canada. L'analyste principale de l'évaluation de Sécurité publique responsable de ce dossier est Danièle Laliberté, Ph.D.

### Description du programme

Le programme *PréCrimAdo* vise à prévenir la criminalisation des jeunes âgés de 12 à 15 ans ayant fait l'objet d'un signalement retenu en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Ce programme centre ses efforts d'intervention autour de deux grands ordres de facteurs de risque, soit les conflits parent-adolescent et les éléments de compromission qui ont mené au signalement du jeune (ex. agirs délinquants, toxicomanie, violence, absence scolaire, etc.).

Les objectifs généraux sont : 1) d'améliorer le fonctionnement familial, 2) d'augmenter le sentiment de compétence des acteurs familiaux, 3) de diminuer les problèmes de comportement du jeune et 4) de mobiliser les acteurs dans les mesures de protection. À moyen terme, le programme vise l'amélioration de la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse et à long terme, l'amélioration de la trajectoire de criminalité des jeunes.

Le programme *PréCrimAdo* s'inscrit dans le cadre des services dispensés par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), plus particulièrement le Service de l'évaluation/orientation et celui de l'application des mesures. Les activités du programme se traduisent par des rencontres familiales qui peuvent varier selon les difficultés vécues par la famille. L'application de l'approche de médiation implique un processus clinique en trois étapes, soit 1) l'accueil (présentation du programme), 2) la *négociation sur intérêts*, qui se divise en deux sous-étapes : a) étape des besoins (décodage, validation des besoins de chacune des parties impliquées et établissement des besoins communs); b) étape des options (recherche et sélection des options les plus susceptibles de pouvoir répondre aux besoins communs jugés prioritaires) et 3) le projet d'entente entre les parties. Il est recommandé de consigner le contenu de ces échanges dans un tableau



à l'intérieur duquel l'intervenant inscrit les besoins exprimés par chacun des acteurs concernés et les moyens choisis pour assurer la protection de l'enfant signalé.

## Objectifs de l'évaluation

La présente recherche a pour objectif d'évaluer l'efficacité du programme *PréCrimAdo* auprès d'adolescents recrutés dans trois centres jeunesse. Elle comporte trois volets : un premier centré sur le processus d'intervention préconisé dans le programme, un deuxième centré sur les résultats de son application sur la clientèle et un troisième sur le rapport coûts-bénéfices relié à son application dans les établissements.

Plus précisément, les résultats de l'évaluation devront répondre aux questions suivantes :

### • Processus d'intervention

1. Dans quelle mesure le profil des participants correspond-t-il à la clientèle cible du programme?
2. Dans quelle mesure l'intervention respecte-t-elle les principes et les étapes sous-jacents au programme?
3. Que pensent les intervenants de l'application de l'approche de médiation?

### • Résultats de l'intervention (effets)

1. Quels sont les effets de l'intervention sur les jeunes et les parents?
2. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse?
3. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque?

### • Rapport coûts-bénéfices

1. Quel est le rapport entre les effets observés chez la clientèle et les coûts liés à l'application du programme?

## Méthode d'évaluation

Un devis quasi-expérimental avec le groupe de comparaison non équivalent a été privilégié en raison (a) du souci d'observation en milieu naturel et (b) de l'impossibilité de répartir aléatoirement les participants

entre les conditions. Le devis d'évaluation comporte trois temps de mesure. Les deux premiers temps de mesure (prétest/post-test) ont été réalisés auprès des parents et des jeunes. Le prétest a eu lieu à la fin de l'étape « évaluation/orientation » du processus de protection de la jeunesse (PJ). Le post-test a été réalisé en moyenne 6 mois et demi après le pré-test. Le troisième temps de mesure (T3) a été réalisé directement à l'aide de la banque de données informatisées des centres jeunesse, sans faire appel aux parents ou aux adolescents. La période de suivi est d'un peu plus de trois ans (variant de 23 à 50 mois,  $M = 38,1$  mois) selon la date d'entrée dans l'étude de chaque jeune. Il est basé sur les indicateurs de trajectoires de services extraits du système clientèle jeunesse.

Pour être éligibles, les situations de jeunes devaient respecter les **critères d'inclusion** suivants :

1. Le jeune devait être âgé entre 12 et 15 ans au moment du signalement;
2. Le jeune devait faire l'objet d'un nouveau signalement (dossier non actif dans le système informatisé de la PJ au moment de la collecte de données);
3. Le signalement devait avoir été retenu et la sécurité et le développement du jeune évalués comme étant compromis.

Trois **critères d'exclusion** étaient prévus au protocole :

1. Les situations requérant un traitement au moyen d'une entente multisectorielle<sup>2</sup> (en lien avec les services de police, les centres hospitaliers ou les écoles);
2. Les situations où le jeune avait un suivi actif en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents* (LSJPA) au moment de l'orientation<sup>3</sup>;
3. Les situations où les parents ou le jeune présentaient une incapacité à participer à la recherche ou à

<sup>2</sup> L'entente multisectorielle consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit. Cette entente est de juridiction provinciale.

<sup>3</sup> Parmi les jeunes de l'échantillon total, 20,2 % ont eu des contacts avec la LSJPA antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude. Ce critère n'a donc été rencontré pour la totalité de l'échantillon.

l'expérimentation (problèmes de santé mentale graves, absence de collaboration du ou des parents, impossibilité de les rejoindre).

L'échantillon final est constitué de 253 familles suivies au T1, dont 93 % ont été rejointes au T2. Les jeunes de l'échantillon sont en majorité des garçons (55 %) et l'âge moyen est de 14,3 ans. Outre les troubles de comportement (problématique rencontrée par l'ensemble des participants), la négligence (45,9 % de l'échantillon) et les mauvais traitements psychologiques (12,7 %) sont les problématiques les plus fréquentes.

## Outils de mesure et collecte des données

### • Jeunes et parents

La collecte des données (T1 et T2) auprès des jeunes et des parents a été réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant une série de questions fermées et quelques questions ouvertes. Cet instrument a été administré à domicile par un interviewer et sa passation nécessitait environ 30 minutes pour le jeune et 45 minutes pour le parent. Les principaux indicateurs mesurés avaient trait au fonctionnement familial, à la relation parent-enfant, aux pratiques éducatives, aux comportements du jeune, au sentiment de compétence, à la satisfaction parentale, à l'engagement dans l'intervention (compréhension et confiance/participation/satisfaction) ainsi qu'aux changements dans la relation parent-enfant.

Les mêmes instruments utilisés au T1 ont été administrés à nouveau au T2 selon la même procédure. Au T2, des questions sur l'intervention reçue et sur les changements perçus dans la relation parent-enfant ont été ajoutées.

### • Intervenants

#### Questionnaires « en ligne » sur l'application de l'approche

Les données sur l'application des principes et des étapes du processus de *négociation sur intérêts* sont issues de questionnaires « en ligne » auto-administrés remplis par les intervenants des trois centres jeunesse. Ces questionnaires ont permis de colliger des informations sur l'application de l'approche de médiation et sur les caractéristiques socioprofessionnelles des intervenants participants. Des questionnaires similaires ont été acheminés aux intervenants non formés à l'approche de médiation afin de colliger des informations et comparer

leurs caractéristiques socioprofessionnelles et l'utilisation d'autres approches.

### Groupes de discussion

Les informations sur la perception des intervenants vis-à-vis de l'application et des effets de l'approche de médiation sur la clientèle ont été colligées lors de quatre groupes de discussion organisés dans les trois centres jeunesse participants. Les principaux sujets abordés touchaient l'appropriation de l'approche par les intervenants, les effets perçus sur la clientèle, les avantages et les inconvénients de même que le rôle de l'intervenant dans le processus de médiation.

### • Système clientèle jeunesse (SCJ)

Les données dénominalisées permettant d'étudier les effets à moyen terme de l'intervention sur les trajectoires des jeunes dans les services de protection et sur les trajectoires de criminalité des jeunes ont été extraites des entrepôts de données du système clientèle jeunesse (SCJ), à la suite de requêtes réalisées auprès des services informatiques de chaque CJ.

### • Rapports financiers et statistiques

Les données sur les coûts reliés aux différentes activités des CJ proviennent des rapports AS-471.

Le rapport AS-480 a été utilisé pour obtenir le bilan des activités clinicoadministratives par CJ.

## Classification des groupes

Pour faire partie du groupe expérimental, l'évaluation du signalement devait avoir été réalisée par un intervenant formé à l'approche de médiation dans le cadre du Programme National de Formation (PNF) dans chacun des trois centres jeunesse participants. Le dossier devait ensuite être transféré aux services d'application des mesures (sauf lorsqu'une intervention minimale terminale était justifiée) et traité par un intervenant formé à l'approche de médiation. Les autres dossiers traités selon les méthodes d'interventions habituelles lors des deux étapes étaient considérés comme faisant partie du groupe de comparaison. En cours de collecte, il s'est avéré qu'une partie des dossiers traités par l'approche de médiation à l'évaluation/orientation a été transférée à un intervenant appliquant une approche habituelle. L'inverse s'est aussi produit : des dossiers évalués par un intervenant non formé ont ensuite été transférés à

un intervenant formé à l'approche de médiation. Cette discontinuité a créé deux groupes supplémentaires n'ayant reçu que partiellement l'approche de médiation.

Par conséquent, les participants ont été classés en quatre groupes répartis selon la formation des intervenants à l'approche de médiation aux services d'évaluation/orientation (É/O) et aux services d'application des mesures (AM) :

1. **Groupe Médiation** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche de médiation aux étapes É/O et AM ( $n = 70$ ));
2. **Groupe mixte Médiation et Habituel** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche à l'É/O et par un intervenant non formé à l'AM ( $n = 61$ ));
3. **Groupe mixte Habituel et Médiation** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'É/O et par un intervenant formé à l'approche de médiation à l'AM ( $n = 37$ ));
4. **Groupe Habituel** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'approche de médiation à l'étape É/O et l'AM ( $n = 85$ )).

Ces quatre groupes ont été comparés afin de vérifier les effets du programme. Au-delà de la formation des intervenants, l'exposition des familles à l'approche de médiation a aussi été considérée.

## Limites de l'évaluation

La présente étude comporte des limites dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Ces limites concernent des biais de sélection possibles lors du recrutement des parents, des jeunes et des intervenants, le devis qui ne permet pas d'établir la causalité et les subdivisions des groupes qui ont diminué la puissance des analyses. De plus, l'application de l'approche de médiation était en processus d'implantation au moment de la collecte. Finalement, la collecte de données auprès des jeunes et des parents a été réalisée à l'étape d'orientation des dossiers, au moment où les familles étaient déjà en contact avec la protection de la jeunesse depuis quelques semaines, plutôt qu'au tout début de la trajectoire de services.

## Résultats

### • Application de l'approche de médiation

*Respect des principes et des étapes du processus de négociation sur intérêts*

- Les intervenants des services É/O et AM rapportent majoritairement (96 % et 92 %) au moins une rencontre réunissant l'ensemble des acteurs concernés;
- La présence d'activités propres à l'approche de médiation est rapportée dans la majorité des situations; la fréquence des activités étant toutefois plus élevée à l'É/O qu'à l'AM.

*Inscriptions relatives à l'approche dans les rapports d'orientation et les plans d'intervention*

- Dans les rapports d'orientation examinés, des inscriptions relatives à l'approche de médiation ont été constatées dans 42,5 % des cas et dans 42,6 % des plans d'intervention (PI);
- La présence du « tableau des besoins » a été constatée dans 26,4 % des dossiers à l'É/O et dans 12,5 % des dossiers à l'AM.

*Taux d'exposition des participants par secteur de services à l'É/O et à l'AM*

- 80,9 % des intervenants formés à l'É/O ont appliqué l'approche de médiation auprès du jeune et de sa famille, et 59,2 % des intervenants formés à l'AM l'ont appliquée;
- Dans les services É/O, les intervenants formés ont davantage appliqué l'approche auprès de jeunes démontrant des comportements agressifs selon le *Child Behavior Checklist* (CBCL) ( $M = 20.1$  vs  $17.0$ ,  $p = .05$ ). Aucune autre différence significative ne distinguait les jeunes exposés et nonexposés tant à l'É/O qu'à l'AM.

*Perception des intervenants sur l'application de l'approche*

Les intervenants rencontrés lors des groupes de discussion sont unanimes à l'effet que l'approche de médiation s'applique bien avec des adolescents suivis pour troubles de comportement sérieux. Selon eux, l'utilisation de l'approche de médiation est bénéfique pour la relation entre parents et adolescent. Les rencontres familiales ressortent comme des moments clés où les parents et l'adolescent sont amenés à vivre un moment positif ensemble. En outre, chacun se sentirait davantage respecté

et compris, ce qui peut amener le jeune et ses parents à voir la situation différemment.

Les intervenants expriment aussi des opinions positives à l'égard de l'approche de médiation. Ils ont l'impression que cette façon de travailler facilite les contacts avec les parents et les jeunes tout en entraînant une collaboration plus étroite avec les partenaires, une crédibilité accrue au Tribunal ainsi qu'une meilleure identification des objectifs d'intervention.

- **Effet de la médiation sur les indicateurs mesurés auprès des jeunes et des parents**

*Mesures T1-T2 auprès des parents*

Les analyses effectuées sur les indicateurs mesurés auprès des **parents** démontrent que, globalement, tous les groupes s'améliorent à la suite de l'intervention, notamment sur les plans du fonctionnement général de la famille, du conflit perçu avec l'enfant, des problèmes de comportement (extériorisés, agressifs et délinquants) du jeune, du sentiment de compétence et de la satisfaction parentale.

Toutefois, comparés aux autres groupes, les parents du **groupe Médiation** rapportent une amélioration significativement plus importante du fonctionnement général de leur famille (amélioration de 18 % vs. 7 à 11 % pour les autres groupes). Ces parents rapportent aussi une réduction significativement plus importante des conflits avec leur enfant (réduction de 18 % vs 7 à 13 % pour les autres groupes) et ils s'améliorent également davantage sur le plan de leur sentiment de compétence (amélioration de 13 % vs. 3 à 9 % pour les autres groupes).

*Mesures T1-T2 auprès des jeunes*

Du côté des **jeunes**, les résultats démontrent également que la majorité des groupes s'améliorent à la suite de l'intervention. Comparés aux autres groupes, les jeunes exposés à la médiation à l'étape de l'application des mesures rapportent une diminution significativement plus importante de leur niveau de conflit avec leur parent (réduction de 12 à 14 % vs. 8 à 9 % pour les autres groupes).

*Mesures T2 jeunes et parents*

Enfin, pour ce qui est des mesures prises au T2 seulement, aucune différence significative n'est observée entre les groupes auprès des jeunes et des parents sur l'ensemble des indicateurs mesurés à l'exception des parents exposés à la médiation à l'étape ÉO qui rapportent une amélioration significativement plus importante de leur relation avec

leur jeune (88 à 91 %) comparativement aux autres groupes (71 à 78 %).

- **Effet de l'intervention sur les trajectoires des services**

Dans les services d'évaluation/orientation, l'approche de médiation est associée à une probabilité moindre pour un jeune de faire l'objet d'un placement final dans une ressource de type familiale (10 % c. 36 %).

Cependant, le nombre de jeunes placés en milieu institutionnel n'est ni plus grand ni plus petit, selon l'approche de médiation ou une approche plus conventionnelle. Aucune autre différence n'a été observée entre les groupes sur le plan des durées d'intervention, de la prévalence des mesures volontaires ou judiciaires, de la prévalence d'un nouveau signalement ou de l'accord avec les objectifs du plan d'intervention et leur degré d'atteinte.

- **Effet de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque**

Les analyses montrent que l'approche de médiation n'affecte pas directement la trajectoire des jeunes suivis dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Plus particulièrement, l'approche de médiation n'est pas associée à la prévalence d'un service reçu en vertu de la LSJPA ni à aucun autre indicateur vérifié (nombre de demandes en LSJPA suivant la décision en orientation en LPJ, délai de commission du délit associé à la première demande LSJPA, nombre de délits associé à cette première demande).

- **Analyses exploratoires de modération**

Des analyses complémentaires de modération ont été réalisées afin d'étudier si la délinquance initiale des jeunes pouvait affecter l'ampleur des changements observés suite à la médiation. Ces dernières n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon la gravité de la délinquance auto-rapportée et la présence de contacts antérieurs à l'étude du jeune avec la LSJPA.

- **Validation du modèle logique**

Une série de corrélations multiples a été réalisée sur les données disponibles des 253 dossiers (jeunes et parents) afin d'explorer empiriquement le modèle logique expliquant les impacts attendus de l'intervention de

médiation sur les précurseurs et les manifestations de l'agir délinquant.

De façon générale, les analyses révèlent que la médiation a favorisé, de façon marginale, une amélioration du fonctionnement familial ( $R = 0,25$ ,  $p = ,12$ ) et réduit significativement l'adoption de mesures de placement en milieu familial ( $R = 0,21$ ,  $p < ,05$ ). Ces mesures sont, quant à elles, associées à une réduction des comportements agressifs et délinquants ( $R = 0,38$ ,  $p < ,001$ ) qui, pour sa part, réduit à son tour le risque futur de nouveaux contacts avec la LSJPA ( $R = 0,27$ ,  $p < ,05$ ).

### Analyse coûts-bénéfices

L'estimation des économies potentielles reliées à l'application de l'approche de médiation provient du calcul des coûts d'intervention associés au seul bénéfice monnayable pour lesquels des effets significatifs ont été observés, soit la réduction des placements en milieu familial. Les données indiquent que l'introduction des pratiques de médiation aurait été associée à une réduction d'environ 521 438 \$ dans les coûts annuels des services aux jeunes suivis en troubles de comportement pour un CJ moyen durant la période 2011-2012.

Cet estimé ne s'applique qu'à la période de suivi et aux indicateurs mesurés dans la présente étude. Il s'agit d'extrapolations faites à partir des résultats obtenus dans notre échantillon. La question de la généralisation des résultats à l'ensemble de la population reste entière.

Outre le placement, plusieurs indicateurs de relations et de fonctionnement familial sont liés à l'application du programme. Ces bénéfices non monnayables peuvent être associés à une amélioration de la trajectoire de services du jeune et éventuellement entraîner une diminution des coûts reliés à l'intervention. Bien qu'ils ne puissent être intégrés à notre analyse coûts/bénéfices, ces aspects doivent néanmoins être considérés dans l'équation.

### Conclusion

Les résultats obtenus sont suffisamment prometteurs pour recommander que se poursuivent les efforts d'implantation du programme *PréCrimAdo* dans les centres jeunesse de la province et, éventuellement, dans les autres établissements impliqués dans le programme « Jeunes en difficulté ». Cela dit, il faut demeurer prudent, car la présente étude comporte des limites dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats.

*Pour de plus amples renseignements au sujet de ce projet, ou pour obtenir une copie du rapport final d'évaluation, veuillez contacter le Centre national de prévention du crime, par courriel, à [prevention@sp-ps.gc.ca](mailto:prevention@sp-ps.gc.ca).*

*Pour recevoir des informations sur les activités du CNPC, nous vous invitons à vous inscrire à la liste d'envoi électronique du CNPC en visitant notre page d'enregistrement à : <https://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/ml/index-fra.aspx>.*